

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 21 septembre 2015, à compter de 19 h 45, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 45.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Jacques Madore;

ATTENDU QU' ils sont tous présents

Résolution 2015-09-202

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2015-09-203

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Achat de camion;
5. Accessoires du camion;

6. Abri au chalet du Lac;
7. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
8. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **ACHAT DE CAMION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour l'achat d'un camion selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal à la résolution 2015-08-179;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été annoncé dans le SÉAO pour l'achat d'un camion, en spécifiant les critères retenus dans le devis par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'addenda numéro 1 sur l'amendement au devis concernant l'achat d'un camion a été annoncé dans le SÉAO selon les délais prescrits;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu une soumission concernant les prix et les caractéristiques de camions;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte publiquement le 18 septembre 2015 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;

ATTENDU QUE Camions B.L. Freightliner enr. a remis une soumission pour un camion 12 (douze) roues 2015 au montant de 192 036 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE la soumission est conforme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet;

Résolution 2015-09-204

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission présentée au Conseil municipal par Camions B.L. Freightliner enr. pour un camion 12 (douze) roues 2015 au montant de 192 036 \$ taxes non incluses.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. **ACCESSOIRES DE CAMION**

ATTENDU QU' un devis a été préparé par la municipalité de Saint-Malo pour ses exigences concernant l'achat d'équipement de déneigement;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à trois fournisseurs afin qu'ils remettent des prix pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement sur un camion douze (12) roues 2015;

Résolution 2015-09-205

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal approuve le devis présenté pour l'achat d'équipement de déneigement.

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement sur un camion douze (12) roues 2015.

QUE la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **ABRI AU CHALET DU LAC**

ATTENDU QUE l'abri au chalet du Lac doit être réparé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo achètera huit poteaux de 12 pieds à la Scierie Labranche;

ATTENDU QUE Les Rénovations François Mongeau ont remis une soumission pour la réparation de l'abri au chalet du Lac;

Résolution 2015-09-206

il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission présentée par Les Rénovations François Mongeau au montant de 1 540 \$ taxes non incluses.

QUE les employés de la municipalité de Saint-Malo aideront à planter les poteaux avec la machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 20 h 10.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière